



PREFET DE L'AUBE

SOUS-PREFECTURE DE BAR-sur-AUBE
SECRETARIAT GENERAL

BAR-SUR-AUBE, LE 4 juin 2013

AFFAIRE SUIVIE PAR M. Denis RICHARD
 Tél. : 03 25 27 50.82
 Fax : 03.25.27.39.58

Mél : denis.richard@aube.gouv.fr
 Site Préfecture : www.aube.gouv.fr

REUNION SPECIALE DE LA CLIS
Mardi 7 mai 2013, à 15h00, à la sous-préfecture de BAR-sur-AUBE

Étaient présents à cette réunion sous la présidence de M. Bertrand Baillard, sous-préfet de Bar-sur-Aube :

Daniel BERGERAT, administrateur à la fédération des chasseurs de l'Aube,
 Françoise BUFFET, délégation territoriale départementale de l'Aube de l'Agence Régionale de santé,
 Lætitia CAROUGEAT, association « les amis du Parc »,
 Christophe CLARISSE, inspecteur des installations classées à l'unité territoriale Aube - Haute-Marne de la DREAL,
 Gérald GRIS, président de l'AAPMA « la Gaule soulainoise »,
 François MATRION, maire d'Epothémont,
 Denis RICHARD, secrétaire général de la sous-préfecture de Bar-sur-Aube,
 Patrice TORRES, directeur des centres industriels de l'ANDRA dans l'Aube.
 Les autres représentants de l'Andra étaient excusés.

-ooOoo-

M. Baillard remercie les participants pour leur présence et indique que cette réunion a pour objet de présenter le rapport de l'ANDRA remis en décembre 2012 au ministère de l'écologie relatif aux scénarios de gestion à long terme des déchets de faible activité massique à vie longue et les investigations géologiques envisagées. Il laisse la parole à M. Torres.

GESTION DES DECHETS FAVL

La première partie de la présentation a concerné la présentation du rapport « Etude des scénarios de gestion à long terme des déchets de faible activité massique à vis longue » remis par l'Andra, fin 2012, au gouvernement.

Ce rapport est en libre accès sur le site internet de l'Andra (rubriques : - Les solutions de gestion, puis Étudier une solution de gestion pour les déchets FAVL – Les nouvelles orientations 2013-2015). Les 11 premières pages du rapport constituent une synthèse du rapport et présentent les conclusions. En conclusion de la présentation du rapport, M. Torres rappelle que des investigations géologiques sont aujourd'hui nécessaires si l'on souhaite avancer vers une solution de gestion définitive de ces déchets.

Suite à une question de Mme Carougeat, M. Torres indique que le coût des investigations géologiques n'aura pas d'influence sur le choix final du site. En effet, l'Andra pourra investiguer plusieurs sites potentiels pour finalement n'en retenir qu'un seul. Le coût des investigations géologiques reste marginal au regard des enjeux et du coût global du projet. Ainsi, il est faux de dire que si l'Andra réalise des investigations sur un territoire donné alors le stockage sera nécessairement sur ce territoire.

M. Torres précise que le département de l'Aube ne sera pas nécessairement le seul à être investigué. L'investissement pourra se faire sur tous les sites répondant à tout ou partie des critères évoqués par le HCTISN. A ce jour, seule la Communauté de communes de Soulaines qui réunit tous les critères exprimés par le HCTISN a clairement exprimé sa position après avoir pris connaissance des conclusions du rapport de l'Andra, à savoir que les élus du conseil communautaire sont, sous certaines conditions, favorables à la réalisation d'investigations géologiques sur leur territoire. Plus récemment, des représentants du territoire de Brienne ont exprimé oralement en CLI un potentiel intérêt.

Après analyse du rapport de l'Andra, le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a demandé à l'Andra d'étudier toutes les pistes possibles avec rigueur et transparence. Concernant le territoire de la Communauté de communes de Soulaines, fort de l'expression claire de la position des élus du territoire, le ministère a demandé aux différents acteurs de réunir les conditions qui permettront de réaliser les investigations géologiques nécessaires à l'avancée du projet.

Concernant les autres pistes, M. Torres précise que des échanges sont en cours avec le CEA, AREVA et EDF afin de déterminer les INB potentiellement compatibles avec les impératifs d'un centre de stockage. Enfin, M. Torres rappelle que tous les candidats et leurs communautés de communes ont reçu le rapport de l'Andra et un courrier les invitant à faire part de leur position vis-à-vis du projet.

INVESTIGATIONS GEOLOGIQUES ENVISAGEES SUR UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SOULAINES

Ces investigations consistent à préciser et compléter les connaissances actuelles en matière de géologie locale et d'hydrogéologie, via des travaux (relevés cartographiques de surface, mesures géophysiques et géotechniques, forages). Elles auront principalement lieu sur cinq communes (Crespy-le-Neuf, Epothémont, Juzanvigny, La Chaise et Morvilliers).

Ce sont les résultats des investigations géologiques qui permettront d'arrêter l'inventaire des déchets qui pourront être admis dans un potentiel centre.

Effectivement, il est impératif de croiser les caractéristiques d'un site donné avec les caractéristiques des déchets pour vérifier le respect des objectifs de sûreté fixés.

Concernant les forages, les principaux seront à 50 mètres environ, le plus profond pourrait être de l'ordre de quelques centaines de mètres. Ils dépendront, entre autres choses, de la profondeur des nappes. Au total, un kilomètre à un kilomètre cinq de forage est prévu.

Deux campagnes de forage devraient être menées en 2013-2014 avec un chevauchement entre les différentes étapes :

- 5 à 6 mois pour la préparation technique et administrative, la détermination de l'emplacement des plateformes et l'obtention des autorisations des propriétaires concernés. Des autorisations administratives doivent être obtenues avant le commencement des travaux : dossiers au titre du code minier, dossiers IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et Activités), arrêté préfectoral de pénétration pour étude.

- 5 à 6 mois pour les mesures géophysiques

La technique dite géophysique légère consiste via des électrodes à faire passer un courant électrique ou un champ magnétique à travers les terrains pour mesurer les propriétés de la couche jusqu'à quelques dizaines de mètres de profondeur via des appareils légers. Ces mesures seront associées à 9 forages « VT » (vertical times).

- 7 à 8 mois seront consacrés aux forages au cours desquels 5 à 20 personnes travailleront 5 à 7 jours par semaine. 7 forages carottés servant aux prélèvements de roches (pendant 4 mois) et 6 à 12 forages pour les mesures hydrogéologiques devraient être créés afin de déterminer les propriétés chimiques des sols et le sens d'écoulement des eaux souterraines (pendant 3 mois).

- 5 à 6 mois pour les analyses cartographiques et hydrologiques, c'est-à-dire des observations de terrain, un échantillonnage des roches et des fluides en surface. Ces analyses seront réalisées par des géologues.

- 5 à 6 mois seront consacrés à l'analyse des sols.

- 4 à 5 mois pour les mesures géotechniques : prélèvements de sols et essais sur place mais aussi en laboratoire pour déterminer les propriétés mécaniques et hydrauliques des sols.

- En fin de campagne, un premier bilan des connaissances acquises sera établi.

Une seconde campagne similaire pourrait être lancée en 2014-2015.

Six plateformes de forage seront implantées sur les 5 communes. L'étendue de chaque plateforme sera de l'ordre de 50 mètres par 60 mètres et sera aménagée pour accueillir les machines de forage, les bungalows, etc... Elles comprendront chacune de 1 à 4 forages hydrogéologiques.

M. Baillard indique qu'une instance de coordination, présidée par M. le préfet, se réunira prochainement en présence des élus, des services et des entreprises intéressés, car cela constitue une des conditions exprimée par les élus de la communauté de communes pour des investigations géologiques puissent être réalisées sur le territoire de la communauté de communes de Soulaïnes.

Sur un autre sujet, Mme Carougeat s'interroge sur l'ouverture au public du CIRES pour les jeunes enfants.

M. Torres répond que lors des journées portes-ouvertes, beaucoup plus de bâtiments sont ouverts au public qu'en temps normal car le site a été « préparé » spécifiquement pour cette journée et qu'ainsi tous les enfants peuvent, sur cette journée, visiter les centres. En temps normal, l'accès des jeunes enfants (moins de 12 ans) n'est pas autorisé.

Enfin, M. Torres précise que certains lieux plus actifs sur le plan radiologique (bâtiment d'entreposage par exemple) ne sont pas visitables.

Le sous-préfet,


Bertrand BAILLARD

